

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes CHABRELIE, POLTORAK, PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Mme ISASCA

Christophe BOULANGER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2014

Mise aux voix : le procès-verbal du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église

Vu les offres reçues,

Vu le PV de la commission de sélection des offres du 5 juin :

Le montant prévisionnel des travaux est de 150 000 € HT,

Candidat	Montant HT	Note technique	Note finale
LA GARE ARCHITECTES Joudinaud	14 250	40 / 40	74,5 / 100
FABICH Patrick	10 000	13 / 40	73 / 100
ABF CONCEPT	14 175	25 / 40	60 / 100

Mise aux voix : le marché est attribué à La Gare architectes pour un montant de 14 250 € HT.

Nathalie MAILLER pense qu'il est dommage de prévoir un emprunt conséquent par rapport aux subventions prévues pour réaliser les travaux dans l'église alors que la municipalité a des projets importants.

3. Voirie 2014

Vu les offres reçues de PIJASSOU TP et EUROVIA,

Il a été décidé de réaliser la réfection des voies suivantes :

- Carrefour de Plagne à la RD
- Route des Landysses

Candidat	Montant HT
Pijassou TP	15 443,75
Eurovia	17 035

Mise aux voix : le marché est attribué à l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de 15 443,75 € HT.

4. Aliénation d'un chemin rural à La Gautherie

Considérant que le chemin rural situé au lieu-dit La Gautherie et entourant les parcelles C 212 et 213, n'est plus affecté à l'usage du public, n'est pas entretenu par la Commune et ne dessert les propriétés que d'un seul riverain, il est proposé de réaliser l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Annulation de la subvention du contrat d'objectifs 2011-2014 pour l'aménagement de Plagne

Vu la subvention de 6179 € attribuée sur le contrat d'objectifs 2007-2010 pour l'opération d'aménagement hydraulique au village de Plagne,

Considérant que la commune a bénéficié d'une subvention complémentaire de 15 000 € sur le contrat d'objectifs 2011-2014 avenant 1, pour un montant supplémentaire de dépenses subventionables de 60 000 € HT,

Vu que le montant des dépenses réelles n'atteint pas le nouveau montant de dépenses subventionables, il convient de demander l'annulation de la subvention programmée sur le contrat 2011-2014.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention complémentaire au club de basket

Considérant que la subvention attribuée au club de basket est de 100 €,

Considérant que la commune n'a pas versé en 2014 de subvention au club de pétanque pour cause de dissolution,

Il est proposé d'attribuer la subvention du club de pétanque au club de basket soit 160 € de plus.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention d'un licencié au club de wake board de Rouffiac

Lecture du courrier de Fabien Soulier.

Mise aux voix : le Conseil ne souhaite pas subventionner une personne à titre individuel, seulement des associations et les clubs.

8. Modification des statuts de la Communauté de Communes

Modification de l'article 8 Composition du bureau :

Ancienne rédaction :

« Fonctionnement de la Communauté :

Le Conseil communautaire devra désigner en dehors de ses membres, le personnel administratif nécessaire au fonctionnement de la communauté, lequel sera rétribué.

Le conseil communautaire devra désigner la composition du bureau à savoir :

- 1 président, 5 vice-présidents, 6 membres

Le conseil peut confier au bureau le règlement de certaines affaires en lui donnant à cet effet une délégation dont il fixe les limites.

Le Président exécute les décisions du conseil et représente la communauté en justice. Lors de chaque réunion obligatoire, le président et le bureau rendent compte au conseil de leurs travaux. »

Nouvelle rédaction :

« Fonctionnement de la Communauté :

Le Conseil communautaire devra désigner en dehors de ses membres, le personnel administratif nécessaire au fonctionnement de la communauté, lequel sera rétribué.

Le conseil communautaire devra désigner un bureau qui pourra se voir confier le règlement de certaines affaires par le biais d'une délégation dont le conseil aura fixé les limites.»

Mise aux voix : validation de cette nouvelle rédaction.

9. Remplacement d'un candélabre Chemin de la Loue

Le SDE préconise le remplacement du candélabre au 7 chemin de la Loue. L'estimation prévisionnelle est de 695,40 € HT. Le SDE prend 50% du montant à sa charge et préfinance la TVA. Reste à la charge de la commune 347,70 € HT.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

10. Enfouissement des réseaux de télécommunication Rue du Bruladis

Le SDE va procéder au renforcement électrique Rue du Bruladis. Il souhaite connaître la décision de la commune concernant la coordination de ces travaux avec l'enfouissement du réseau de télécommunication.

Mise aux voix sur le principe : le Conseil est favorable à l'unanimité.

11. Débat sur la gratuité des transports scolaires

Lors du dernier conseil syndical des transports scolaires, il a été évoqué une éventuelle participation des familles pour les élèves empruntant les transports scolaires.

Cette décision remettrait en cause la gratuité des transports pour les familles des élèves du primaire et la participation de 16 € par an pour celle des collégiens.

Ce principe avait été décidé en 1995 pour préserver les effectifs de nos écoles et du collège.

Je rappelle que la participation demandée aux communes en 2014 est de 320 € par enfant. Elle comprend le ticket unique reversé au Conseil général, les sorties scolaires et associatives, le fonctionnement du syndicat.

Le syndicat souhaite connaître notre position :

12 conseillers sont pour le maintien de la gratuité, 2 pour la participation des familles.